

Conseils à l'usage de tous

PRENDRE SOIN DES ÉDIFICES ANCIENS

INSPECTER L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

Les édifices anciens doivent être inspectés régulièrement

Les monuments anciens (églises, lavoirs, granges, bâtiments communaux anciens, etc.) sont des constructions plus fragiles que les bâtiments récents.

Avec le temps, les matériaux vieillissent. Ils se dégradent sous l'effet de la pluie, de l'humidité, du gel, de la neige, du vent ... et du manque d'entretien.

Attention ! Les édifices anciens sont fragiles ! En cas de doute, contactez-nous.

Pourquoi faut-il inspecter les monuments ?

Une inspection régulière permet :

- De repérer rapidement les problèmes (fissures, infiltrations, chutes de matériaux...)
- D'éviter des réparations coûteuses en intervenant à temps
- D'assurer la sécurité des usagers et des riverains
- De préserver le bâtiment sur le long terme

À quelle fréquence faut-il inspecter les monuments ?

Une visite simple une fois par mois est fortement recommandée. Elle peut être réalisée par un élu ou un agent communal, sans compétence technique particulière.

Vous avez remarqué une dégradation importante ? Vous avez d'autres questions ?

Contactez les chargés de mission du Patrimoine rural des Yvelines :

Pôle Sauvegarde et Transmission des Patrimoines

01 61 37 36 35 | patrimoine.historique78@yvelines.fr

Agence IngénierY

Château de la Madeleine | Chemin Jean Racine | 78460 Chevreuse | Tél. 01 39 07 86 04

<https://ingenieronline.com> | <mailto:ruralite@ingenieronline.com>

- 👉 À réaliser au moins une fois par mois
- 👉 Sans compétence technique particulière

Que devez-vous regarder en priorité à l'intérieur ?

MURS – PLAFONDS – VOÛTES

- Fissures visibles sur les murs, plafonds ou voûtes
 - Chutes de morceaux de pierre ou de mortier au sol
 - Présence de poussière au pied des fissures
 - Alerte : le bâtiment peut être en mouvement.
 -  Attention : D'autres chutes de matériaux pourraient arriver
-

HUMIDITÉ – INFILTRATIONS

- Taches sombres, auréoles ou coulures sur plafonds et voûtes
 - Zones humides ou foncées en bas des murs
 - Moisissures, mousses, champignons visibles, salpêtre
 - Alerte : infiltration d'eau ou remontées d'humidité
-

BOISERIES – BOIS

- Boiseries gondolées, gonflées ou pourries
 - Déformations anormales des portes, fenêtres ou panneaux en bois
 - Présence de sciure au sol (poutres, boiseries, menuiseries)
 - Alerte : humidité cachée ou insectes du bois
-

Vous avez remarqué une dégradation importante ? Vous avez d'autres questions ?
Contactez les chargés de mission du Patrimoine rural des Yvelines :

Pôle Sauvegarde et Transmission des Patrimoines
01 61 37 36 35 | patrimoine.historique78@yvelines.fr

SOLS

- Fissures dans les sols (tomettes, carrelage ancien, dalles)
 - Trous, manques ou carreaux descellés
 - Zones affaissées ou instables
 - Risque de chute pour les usagers
-

INSTALLATION ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES & ÉLECTRIQUES

- Fils apparents ou dégradés
 - Tableaux ou prises en mauvais état
 - Installation manifestement ancienne ou bricolée
 - Installation des équipements de réseaux, de surveillances, d'antennes, etc.
 -  Attention : première cause d'incendie dans les édifices anciens
-

OISEAUX – NUISANCES

- Présence de pigeons ou d'oiseaux (combles, clochers)
 - Accumulation de fientes
 - Attention : présence possible d'espèces protégées (chouettes, chauves-souris)
 - Alerte : dégradation rapide des matériaux (fientes acides)
-

EN CAS DE DOUTE

- Ne pas attendre : une intervention précoce évite des travaux lourds et coûteux.
- Le Pôle Sauvegarde et Transmission des Patrimoines – IngénierY peut accompagner la commune pour l'évaluation et les suites à donner.

Vous avez remarqué une dégradation importante ? Vous avez d'autres questions ?
Contactez les chargés de mission du Patrimoine rural des Yvelines :

Pôle Sauvegarde et Transmission des Patrimoines
01 61 37 36 35 | patrimoine.historique78@yvelines.fr

En savoir davantage

PRENDRE SOIN DES ÉDIFICES ANCIENS

FAIRE DES PETITES RÉPARATIONS A L'INTÉRIEUR

Certaines interventions sur les édifices anciens (travaux en hauteur, toiture, démoussage, etc.) nécessitent l'intervention de professionnels qualifiés.

👉 Mais des petites réparations toutes simples peuvent être réalisées directement par la commune, à condition de respecter quelques règles de bon sens.

PETITES RÉPARATIONS DE MAÇONNERIE

- Reboucher de petits trous ou réparer ponctuellement des enduits dégradés
-  **Impératif :** utiliser de la **chaux**, jamais du ciment
 - Le ciment empêche les murs anciens de respirer et accélère leur dégradation
- Refaire ponctuellement des joints dégradés
 - Toujours **à la chaux**

PEINTURES

- Reprises ponctuelles possibles si nécessaire
-  Utiliser des peintures **non imperméabilisantes**
-  Éviter les peintures acryliques
 - Les murs doivent pouvoir respirer

Vous avez remarqué une dégradation importante ? Vous avez d'autres questions ?
Contactez les chargés de mission du Patrimoine rural des Yvelines :

Pôle Sauvegarde et Transmission des Patrimoines
01 61 37 36 35 | patrimoine.historique78@yvelines.fr

SOLS

- Reboucher de petits trous ou réparer ponctuellement dalles et marches
 - Respecter les matériaux existants
 - Utiliser de préférence un **mortier de chaux**
 - Nettoyage léger des sols, escaliers, perrons (sans jet haute pression et sans produits chimique agressifs)
-

MENUISERIES (BOIS)

- Vérifier régulièrement l'état des portes, fenêtres et boiseries
 - Entretien possible par cirage à la **cire naturelle**
 - En cas d'insectes du bois :
 - Traitement adapté possible (type xylophène)
 - Si un remplacement est nécessaire :
 - Nouvelles menuiseries **en bois uniquement**
 - Conserver si possible les ferrures anciennes
 - Respecter le caractère et l'époque du bâtiment
- ✗ Les menuiseries en PVC sont à proscrire dans les bâtiments anciens**
-

⚠ À RETENIR

- Ces actions simples permettent de **ralentir fortement la dégradation** des édifices
- En cas de doute, avant toute intervention plus importante, **demander conseil**

Vous avez remarqué une dégradation importante ? Vous avez d'autres questions ?
Contactez les chargés de mission du Patrimoine rural des Yvelines :

Pôle Sauvegarde et Transmission des Patrimoines
01 61 37 36 35 | patrimoine.historique78@yvelines.fr